



Compte rendu
Réunion plénière Comité des habitants La Plage
Le 24 janvier 2024 à 18h30, maison des projets et de la citoyenneté

Présents :

Elus	L. Linares	2 ^e vice-président de Sète Agglopôle Méditerranée, conseiller municipal délégué à l'aménagement durable et à la transition démocratique
	JL. Bonneric	Conseiller municipal délégué à la Ville citoyenne
Administration	S. Durand	Directrice de la transition démocratique et écologique, de la vie associative et de la gestion des risques naturels et technologiques.
	C. Guesnier	Chargé de mission participation citoyenne
Habitants	13 membres	Dont une animatrice référente <u>Excusés</u> : 3 membres

Ordre du jour

1. Privatisation des accès à la plage
2. Café social/café solidaire et disponibilité d'une salle à la plage
3. Problème de vitesse Avenue d'Ingril
4. Bilan action nettoyage de la plage et gestion des déchets
5. Nuisances sonores des avions
6. Squat camping-caristes
7. Arrêts de bus
8. Moyens de communication
9. Retours d'expérience Alerte Tsunami

1. Privatisation des accès à la plage

En la matière, la Ville rappelle que les espaces publics doivent le rester. L'état des lieux des points qui posent problème est en cours de réalisation par le service urbanisme. Un point d'étape sera réalisé lors de la prochaine réunion plénière.

2. Café social/café solidaire et disponibilité d'une salle à la plage

La demande des membres est de pouvoir bénéficier d'un créneau au moins de façon hebdomadaire sur une demie journée, par exemple pour créer un temps de rencontre convivial dans le quartier. Cette demande est en lien avec le souhait de pouvoir utiliser une salle dédiée pour les organismes et associations de la Plage.

Un créneau serait envisageable, sous couvert des arbitrages, à la salle du port, dès que les travaux de réhabilitation seront achevés, à l'été 2024. Pour une utilisation dès septembre, toutes les demandes associatives seront soumises à arbitrage. Le comité d'habitants de la plage doit, lui aussi, adresser un courrier pour préciser les créneaux souhaités.

3. Problème de vitesse sur l'avenue d'Ingril

Les habitants saluent les aménagements déjà réalisés mais il faut poursuivre encore ce travail.

Pour limiter la vitesse, les membres proposent plusieurs options :

- repeindre les pictogrammes au sol, zone 30 ;
- rajouter des panneaux lumineux et des bandes réfléchissantes sur les potelets ;
- envisager des chicanes ;
- placer des coussins berlinois.

Il est proposé de mener une réflexion entre les élus et les techniciens et d'organiser des visites sur site pour prioriser les interventions.

Concernant l'idée d'une sensibilisation par la police municipale, M. Linares informe que les agents municipaux – contraints de pallier à la diminution des effectifs de la police nationale - sont déjà très sollicités par des aspects plus prioritaires et qu'il est compliqué d'effectuer des contrôles systématiques.

4. Bilan action nettoyage de la plage et gestion des déchets

Cette action éco-citoyenne, qui s'est déroulée le dimanche 26 novembre 2023 a réuni plus de 60 personnes. Les membres en présentent un bilan très positif. Deux groupes avaient été constitués autour du Centre les Mouettes, l'un intervenant sur la plage entre l'entrée et le port et l'autre autour de l'étang des Mouettes.

Le bilan précis de caractérisation des déchets réalisé par le CPIE est présenté :

Grâce au protocole Zéro Déchet Sauvage (ZDS) mis en place par Mer Terre, que le Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement du Bassin de Thau (CPIE-BT) copilote en Occitanie, tous les déchets collectés ont pu être caractérisés (type de matériau, volume, poids, comptage de quelques déchets indicateurs) et les données collectées transmises. Ces données de caractérisation sont essentielles afin de faire émerger des plans d'actions adaptés à la problématique de pollution par les déchets. Plus de 50 kgs de déchets ont été récoltés dont près de 1300 mégots et 85 bouteilles plastiques. Le bilan détaillé de la caractérisation des déchets réalisé par CPIE-BT sera envoyé aux référents animateurs pour diffusion aux membres du comité. Afin d'être plus autonome sur ce type d'actions, il serait intéressant que certains habitants se forment à la démarche de caractérisation. La Ville va étudier les possibilités d'organisation de formation. Cette opération pourra être renouvelée chaque année.

Les membres font remonter les problématiques liées à l'utilisation des poubelles jaunes et vertes. De nombreuses incivilités sont observées au quotidien. Les dispositifs non adaptés n'encouragent pas les bons gestes (entrées trop petites pour le tri des emballages qui découragent ; bac pour le tri des verres qui ne se situent pas à côté des bacs de tri jaunes et gris par endroit par exemple). Certains habitants connaissent encore mal les dispositifs et il est également important de veiller à ce qu'un affichage clair et précis soit visible partout.

Si le système de ramassage des encombrants est satisfaisant, les habitants déplorent par contre la persistance des déchets verts sauvages, notamment sur les abords de l'avenue F. de Lesseps.

Les élus expliquent qu'une réflexion concertée avec Sète Agglopôle Méditerranée est en cours pour proposer une alternative aux personnes empêchées dans l'accès à la déchetterie. Les autres points énoncés seront remontés aux services compétents de l'agglomération.

Autre sujet : le non-respect, par les propriétaires de jardins, d'entretenir leurs haies, pose problème en gênant par endroit les déplacements piétons.

Une information pourra être faite, sur le journal municipal FLP ou sur le livret d'accueil de la saison, pour rappeler les règles de civisme et sensibiliser les habitants sur la nouvelle réglementation concernant le tri des déchets organiques.

Les élus rappellent que les règles de respect de la biodiversité empêchent la taille à certains moments de l'année. Néanmoins, il sera nécessaire de vérifier les plans de charge des services techniques afin de s'assurer que certaines zones soient traitées en priorité.

5. Nuisances sonores des avions

Des membres du comité habitants ont questionné la Ville sur les possibilités d'actions pour limiter les survols par des avions de loisirs du secteur plage, devenus, selon certains, trop nombreux, occasionnant des nuisances sonores incessantes.

En matière de nuisances causées par l'aviation, les élus précisent que la Ville n'a aucun pouvoir d'autorité spécifique sur le sujet mais qu'elle peut signaler aux autorités compétentes de Toulouse-Blagnac les vols irréguliers. L'arrêté modifié du 10 octobre 1957 nous éclaire sur les points de vigilance :

- l'utilisation des avions à des fins de loisirs et de voltige est interdite au-dessus de zones à forte densité d'habitation.
- une altitude minimale de 150m est obligatoire.

Il est donc pertinent en cas d'infractions constatées, à l'aide des éléments d'identification de l'appareil, que les habitants signalent par écrit les irrégularités auprès de la Ville pour que le Maire puisse adresser un courrier et relayer, de façon plus officielle, ces nuisances.

Des questions restent en suspens notamment par rapport à l'évolution de la fréquentation des avions, les différentes pratiques de vols et la modification des couloirs aériens. M. le Maire peut aussi demander certains éléments à ce sujet. L'article législatif sera annexé au compte rendu.

6. Le squat des camping caristes

Les membres du comité dénoncent la non action de la Ville pour lutter contre les installations « sauvages » de camping caristes, en particulier dans le secteur Ste Eugène. Ils gênent véritablement la tranquillité publique, engendrent des violences et suscitent de l'insécurité.

Les élus informent qu'une solution se dessine puisqu'une aire de camping-car va enfin pouvoir ouvrir au 1^{er} mai 2024 sur la commune (cf délibération en conseil municipal du 7 décembre 2023). Cette ouverture devrait solutionner ce problème en permettant d'y orienter les camping-cars s'installant à d'autres points de la commune.

7. Problématique des arrêts de bus

Les habitants dénoncent que les arrêts de bus sur le secteur plage sont très sous dotés : ni assises ni protection contre la pluie ou le soleil. Sète Agglopôle Méditerranée a effectué de nombreux aménagements des arrêts de bus sur le territoire intercommunal, conformément au plan d'investissement programmé ; certains secteurs du nord du bassin étaient encore moins bien dotés.

La Ville souhaite maintenant qu'il y ait une pause sur ces investissements afin d'envisager des interventions ciblées sur des lieux de grande fréquentation. Tous les arrêts de bus de la plage ne nécessitent pas des travaux. Il est important de faire un état des lieux avec les habitants pour prioriser les 2 ou 3 lieux à négocier avec Sète Agglopôle Méditerranée pour effectuer des aménagements (travaux de couverture, mise en place de bancs...).

8. Moyens de communication

Les membres du comité des habitants sont libres d'utiliser les outils de communication (tels que Google docs, WhatsApp ou les documents « Drive ») pour faciliter leurs échanges. Il n'y a pas de restrictions. Pour information, il existe une suite logicielle Framasoft qui est libre de tous droits et qui offre les mêmes services (documents et calendriers partagés...)

Il est possible de créer une adresse mail générique spécifique au comité (avec un choix libre de l'opérateur) permettant d'anonymiser une adresse de contact à la seule condition qu'elle ne soit pas individuelle mais qu'au moins deux membres animateurs référents puissent en avoir l'accès.

9. Retours d'expérience alerte Tsunami

Récemment un nouvel exercice « Fr-Alerte » a eu lieu sur le risque Tsunami mais les membres relèvent plusieurs dysfonctionnements. Sur un panel de personnes inscrites à ce dispositif, sur 16 citoyens, 10 n'ont pas reçu le message. Plusieurs questions sont soulevées : quelle zone était concernée par cette alerte, comment cela fonctionne, comment sont prévues les corrections ?

Les services de la Ville apportent des précisions sur le dispositif : le pilotage de ce système de prévention aux Tsunamis est assuré par la Préfecture. Le risque de Tsunami sur le rivage héraultais existe, avec une ampleur modérée (hauteur des vagues estimée entre 1 et 3 mètres).

Certaines régions du monde mettent en œuvre des organisations d'alerte de plus en plus efficaces vers lesquelles il faut tendre. Sur notre littoral, le choix a été de procéder par bornage pour couvrir un secteur géographique dans lequel l'ensemble des personnes contenu dans cette zone est averti. Dans les principes qui avaient été posés, seul le secteur plage est concerné par l'alerte. La détection des portables fonctionne via le bornage.

A ce jour, le système n'est pas au point, techniquement. Ainsi, la préfecture multiplie les tests et centralise les retours d'expérience pour améliorer l'outil de diffusion. La Ville fera remonter les dysfonctionnements techniques à la Préfecture.

10. Echanges entre les membres habitants et les élus

Le budget annuel du comité

Un membre souligne qu'il n'a pas été possible d'acheter en 2023 des teeshirts logotés « comité d'habitants de la plage » comme cela avait été demandé.

Les périmètres d'utilisation du budget alloué aux comités habitants sont rappelés par les élus. Le budget a vocation à encourager l'animation du quartier et plus largement la création de lien social. Pour être validées, elles doivent faire l'objet d'une approbation collégiale lors d'une réunion régulière du comité et apparaître sur le compte rendu de la réunion afin de garantir la notion de démarche collective. Le budget annuel par comité est de 2000€ et doit servir à des projets collectifs. Il n'est pas possible de bénéficier des reliquats de l'exercice précédent.

Le projet GardIAN

Le système d'alerte GardIAN est un nouveau dispositif de prévention au risque de tempête par utilisation de l'intelligence artificielle. Par l'installation d'un mat équipé d'une caméra vidéo métrique, il va permettre d'observer les mouvements de vagues et de sable afin de mieux comprendre les phénomènes de tempête, et ainsi, de mieux s'y préparer. Il est intégré au contrat de transition écologique de l'étang de Thau signé entre le syndicat mixte du bassin de Thau, les partenaires et l'Etat. Ce projet recouvre plusieurs objectifs :

- Evaluer l'évolution des bancs de sable et du fonctionnement d'une zone précise du littoral pour faire de la prévention
- Sensibiliser le grand public au risque de submersion marine

Géré par une entreprise privée, le système de caméra va permettre de générer un ensemble de données pour réaliser des modélisations.

Le projet GardIAN sera mis en place prochainement au niveau du poste de secours de la Bergerie, au bout de l'impasse des plaisanciers.

Le projet partenarial d'aménagement (PPA)

La Ville a adopté une politique volontariste pour l'adaptation à l'élévation du niveau de la mer et s'est positionnée pour rentrer dans le décret liste issu de la loi Climat et Résilience. Le PPA est une démarche partenariale qui permet d'accompagner les collectivités territoriales à anticiper l'évolution du trait de côte afin d'adapter l'aménagement du territoire. Le PPA permet notamment de bénéficier de financements afin d'être accompagné par des bureaux d'étude pour réaliser des cartographies à 30 et 100 ans de cette évolution mais aussi des analyses en matière de prospective foncière et d'aménagement à long terme. Ce projet concerne l'ensemble du bassin de Thau et est piloté par Sète Agglopôle Méditerranée. Une partie importante du projet est par ailleurs destiné à la médiation et la concertation citoyenne. Le projet vient de démarrer, les premières communications et réunions pour les habitants du bassin de Thau débuteront au mois de mars 2024.